



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56	
En exercice	:	56	
Membres suppléants	:	23	
Présents	:	46 + 1	
Votants	:	56	
Convocation et affichage	:	17/07/2020	
Président de séance	:	Monsieur PLENET	Simon
Secrétaire de séance	:	Madame ARCHIER	Nicole

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-199 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN
DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'ARDECHE (ALEC07)**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

L'ALEC07 est une association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général dont l'objet est « *d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique, dans le cadre d'un développement soutenable des territoires et afin de lutter contre les changements climatiques.* » A ce titre, elle regroupe des collectivités, des organismes associés, des entreprises, des associations et des personnes physiques qui s'impliquent dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique.

Elle développe des missions d'animation territoriale, d'information, d'orientation et d'expertise à destination de ses usagers. Ces activités sont conduites en articulation forte avec les initiatives de politiques publiques mises en place par les collectivités du territoire.

Les activités de l'ALEC07 permettent des retombées directes au bénéfice des EPCI adhérentes :

- appui à la mobilisation et à l'orientation des ménages qui souhaitent s'engager vers la rénovation énergétique de leurs logements dans le cadre des politiques de l'habitat ;
- animations à destination des particuliers et des acteurs économiques en appui aux stratégies et politiques locales en faveur de la transition énergétique, en lien avec les compétences exercées par la collectivité ;
- accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique ; mise en œuvre d'actions de prévention de la précarité énergétique ;
- appui à la définition et à la mise en œuvre de stratégies énergétiques locales ; appui aux porteurs de projets ;
- appui à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement départementaux, régionaux, nationaux ou européens susceptibles d'étayer les démarches de la collectivité en matière de transition énergétique ;
- veille et mise en réseau des collectivités (élus, équipes techniques) autour des dossiers et des enjeux en lien avec la transition énergétique qui présentent un intérêt supra-communautaire.

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo est directement concernée par les questions relatives à la transition énergétique dans l'exercice de ses compétences,

Annonay Rhône Agglo doit donc désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein des instances de l'association.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Olivier De Lagarde en tant que membre titulaire
Denis Sauze en tant que membre suppléant

VU les statuts de l'ALEC 07,

CONSIDERANT que l'objet de l'ALEC 07 revêt un intérêt public local en lien direct avec les compétences exercées par Annonay Rhône Agglo,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Olivier De Lagarde en tant que membre titulaire et Denis Sauze en tant que membre suppléant pour représenter Annonay Rhône Agglo sein des instances de l'association,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président



Simon PLENET